



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU CENTRE HOSPITALIER HENRI EY**

DECISION N°2020/623

OBJET : Délégation de signature à Madame Tourya BENTALHA, Directrice adjointe chargée de la Direction des Affaires Financières-Facturation

Le directeur,

VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des Établissements Publics de Santé (section II – sous section I),

VU l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion du 11 juillet 2016, nommant Monsieur Philippe VILLENEUVE, Directeur du centre hospitalier Henri EY de Bonneval à compter du 29 août 2016,

VU le départ à la retraite de Madame Béatrice THERY, adjoint des cadres,

VU l'organigramme de l'établissement,

CONSIDÉRANT les nécessités de fonctionnement du service public hospitalier,

Signature des
mandataires

VU l'organigramme fonctionnel de la direction du centre hospitalier ;

DÉCIDE :

Tourya BENTALHA

Article 1

Cette décision annule et remplace la décision n° 2017/2081.

Article 2

Délégation permanente et personnelle de signature est accordée à Madame Tourya BENTALHA, Directrice adjointe, chargée de la Direction des Affaires Financières, aux fins de signer les régies, d'assurer le suivi et le contrôle de l'exécution du budget, de signer tous les documents en lien avec la facturation et recettes diverses psychiatrie et médico-sociale ainsi que les formulaires APA, attestation CAF, décision aide sociale et APA, actes de notaire et d'hébergement.

Article 3

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame Tourya BENTALHA, Directrice adjointe, chargée de la Direction des Affaires Financières, la délégation de signature sera exercée par Monsieur Didier MENAGER, Adjoint des cadres, aux fins de signer les régies, d'assurer le suivi et le contrôle de l'exécution du budget, de signer tous les documents en lien avec la facturation et recettes diverses psychiatrie et médico-sociale ainsi que les formulaires APA, attestation CAF, décision aide sociale et APA, actes de notaire et d'hébergement.

Didier MENAGER

Article 4

En cas d'absence déclarée ou d'empêchement de Madame Tourya BENTALHA, et de Monsieur Didier MENAGER, la délégation de signature sera exercée par Madame Marie-Bénédicte HUBERT, Adjoint des cadres, aux fins de signer les régies, d'assurer le suivi et le contrôle de l'exécution du budget, de signer tous les documents en lien avec la facturation et recettes diverses psychiatrie et médico-sociale ainsi que les formulaires APA, attestation CAF, décision aide sociale et APA, actes de notaire et d'hébergement.

Marie-Bénédicte HUBERT

Article 5

La délégation de signature ne peut s'exercer valablement que dans le strict respect des crédits disponibles et de la réglementation en vigueur.

Article 6

Les courriers, documents ou actes doivent porter la mention « Pour le Directeur et par Délégation ».

Article 7

La présente décision prendra effet à compter du 1^{er} février 2020.
La présente délégation peut être retirée à tout moment. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Bonneval
le 28 janvier 2020

Philippe VILLENEUVE



Directeur

Destinataires :

- Préfecture (recueil actes administratifs)
- Trésorerie Hospitalière
- DD28
- Madame Tourya BENTALHA, DAF
- Monsieur Didier MENAGER, Adjoint des cadres
- Madame Marie-Bénédicte HUBERT, Adjoint des cadres
- Direction des Ressources Humaines
- Direction des Ressources Humaines (dossier)
- Direction